



Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Recommandations du CCRE pour un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux axé sur les résultats

Mai 2025

Principales recommandations et messages

- 1. Intégrer l'engagement en faveur des collectivités locales et régionales pour un impact cohérent des politiques de l'UE**
- 2. Mettre en place un cadre de consultation structuré pour les collectivités locales et régionales dans le cadre des politiques de l'UE**
- 3. Assurer que les évaluations d'impact sur le territoire et la gouvernance constituent un élément central de la législation de l'UE**
- 4. Renforcer la reconnaissance politique et le rôle des collectivités locales et régionales dans le processus décisionnel de l'UE**

Contexte

Local and Regional Governments (LRGs) are uniquely positioned to improve the success of EU policies by addressing territorial diversity, engaging citizens and ensuring coordinated implementation. The evolving Better Regulation framework has created opportunities for local and regional governments to contribute more meaningfully to EU policy processes. Amid economic and geopolitical uncertainty, revitalising Europe's competitiveness has become a top priority. However, LRG participation in policy design and implementation remains inconsistent despite their crucial role in tackling Europe's challenges.

The European Commission's [Communication](#) from earlier this year on implementation and simplification highlights the need for stronger LRG engagement. Now is the time to strengthen their role in policy design and implementation. LRGs implement over 70 per cent of EU policies and CEMR is committed to building on the current momentum to ensure LRGs are recognised as key players in delivering effective, future-proof policies.

Renforcer les capacités des collectivités régionales et locales pour une mise en œuvre plus efficace des politiques

Dans sa communication intitulée « Une stratégie pour la compétitivité de l'UE », la Commission européenne définit une orientation stratégique pour les cinq prochaines années et présente les actions prioritaires visant à redynamiser l'économie européenne. Les collectivités régionales et locales ont un rôle crucial à jouer dans cet effort, compte tenu de leur contribution indéniable au financement des investissements publics et de leur responsabilité dans la mise en œuvre des politiques relevant de leur compétence.

Les expériences récentes liées à la Décennie numérique et au Pacte vert ont mis en évidence les défis considérables auxquels sont confrontées les collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre de ces ensembles de mesures complexes. La superposition des règles à plusieurs niveaux de gouvernance a accru la complexité et entravé l'efficacité de l'exécution. La publication du CCRE intitulée « La transition verte locale » illustre ces difficultés, auxquelles les collectivités locales et régionales sont fréquemment confrontées dans leur rôle crucial de mise en œuvre du Pacte vert. Une tendance notable dans l'élaboration des politiques de l'UE est l'introduction de vastes paquets législatifs comportant de nombreuses interconnexions entre les différentes propositions. Cependant, au cours des négociations, ces propositions sont souvent fragmentées en accords tripartites distincts, ce qui entraîne des incohérences, des délais de mise en œuvre variables et un partage des responsabilités entre différents services publics.

Pour remédier aux lacunes ou aux ambiguïtés, la Commission européenne publie fréquemment des documents d'orientation pendant la phase de mise en œuvre. Bien que destinés à clarifier les choses, ces documents ajoutent à la complexité et font perdre un temps précieux qui pourrait être consacré à la mise en œuvre. Les exigences matière de marchés publics, qui ont été dispersées dans de nombreuses directives et règlements sectoriels, créant ainsi une confusion et une charge administrative, en sont un exemple. De même, les obligations relatives à la rénovation des bâtiments

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

publics ont été réparties entre la directive sur l'efficacité énergétique (EED), la directive sur les énergies renouvelables (RED) et la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD), ce qui complique encore la mise en conformité pour les collectivités locales et régionales.

Pour que les collectivités régionales et locales puissent mettre en œuvre efficacement la législation de l'UE sur le terrain, il est nécessaire d'adopter une approche plus cohérente, rationalisée et coordonnée afin de réduire la fragmentation et de garantir une plus grande clarté des exigences législatives.

Réformer la gouvernance à plusieurs niveaux dans un contexte politique en mutation

La Commission européenne a identifié, entre autres, deux facteurs horizontaux essentiels pour renforcer la compétitivité dans tous les secteurs:

1. Rationaliser l'environnement réglementaire de l'UE: améliorer l'efficacité, la flexibilité et la mise en œuvre

La Commission européenne fait part de son intention de soumettre l'ensemble de l'acquis communautaire à des tests de résilience au cours de son mandat, en mettant davantage l'accent sur la mise en œuvre, un aspect crucial qui a souvent été négligé dans le cycle politique. Ces examens de la mise en œuvre doivent garantir une plus grande clarté, une meilleure cohérence et un caractère plus pratique. En outre, la simplification devrait réduire les formalités administratives, les obligations en matière de rapports et les coûts administratifs récurrents, ce qui allégera la charge qui pèse sur les collectivités locales et régionales ainsi que sur les entreprises.

Nous accueillons favorablement l'engagement de la Commission en faveur d'une réglementation plus simple et plus efficace. Toutefois, afin de garantir que la législation nouvelle et existante fonctionne efficacement au niveau local, il est essentiel d'intégrer plus systématiquement les évaluations d'impact territorial, les contrôles de compatibilité avec les zones rurales et les évaluations d'impact urbain dans le processus législatif. Ces outils existent déjà et les collectivités régionales et locales, grâce à leur connaissance approfondie du terrain et à leur accès à des données en temps réel, sont bien placées pour aider la Commission à affiner ses politiques en fonction des réalités pratiques.

2. Mieux coordonner les politiques – renforcer la cohérence entre les niveaux européen, national et local

Le regain d'intérêt de la Commission européenne pour les dialogues sur la mise en œuvre, la participation des parties prenantes, les vérifications sur le terrain et les rapports annuels offre aux collectivités locales et régionales des occasions concrètes de plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des considérations territoriales dans l'élaboration des politiques de l'UE. En s'appuyant sur leur connaissance du terrain, les collectivités locales et régionales peuvent mettre en évidence les différences d'impact de la législation sectorielle de l'UE selon les régions et veiller à ce que les défis liés à la mise en œuvre soient relevés à un stade précoce.

La Commission a annoncé son intention d'engager des dialogues sur la mise en œuvre avec le Conseil des ministres et le Parlement européen afin d'examiner l'efficacité de la législation.

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

Ces dialogues semestriels devraient débuter dès que possible, en attribuant aux collectivités locales et régionales un rôle clair dans l'évaluation de la faisabilité concrète et de l'alignement entre les différents niveaux de gouvernance.

Afin d'améliorer la coordination, l'Union européenne devrait:

- **Veiller à ce que les collectivités régionales et locales soient systématiquement associées** aux premières phases d'évaluation des directives, des règlements et des contrôles d'adéquation.
- **Aligner les instruments de financement** de l'UE sur les besoins locaux afin de renforcer l'impact des politiques
- **Améliorer la coordination entre les différents niveaux** dans des domaines clés, en particulier la transition écologique et numérique, où la mise en œuvre relève en grande partie des collectivités locales

En intégrant des mécanismes de coordination structurés, l'UE peut garantir une meilleure mise en œuvre, une réduction des inefficacités et un impact plus fort des politiques. Les collectivités régionales et locales sont prêtes à apporter leur expertise afin de garantir que les politiques soient non seulement bien conçues, mais aussi efficacement mises en œuvre, maximisant ainsi les avantages pour les communautés locales et l'UE dans son ensemble.

Opportunités pour les collectivités locales et régionales

La Commission européenne est désormais bien avancée dans son mandat, et la mise en œuvre effective est devenue une priorité centrale dans l'élaboration des politiques de l'UE. La Commission organisera au moins deux dialogues sur la mise en œuvre, parallèlement à ses obligations en matière de rapports, ce qui constituera une occasion unique pour les collectivités régionales et locales de promouvoir une participation significative. La communication sur la mise en œuvre et la simplification souligne la nécessité pour tous les niveaux de gouvernement de travailler ensemble afin de relever les défis de la compétitivité européenne, en renforçant la gouvernance à plusieurs niveaux et la subsidiarité.

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

C'est pourquoi le CCRE demande:

- **Des méthodologies adaptées** afin que les politiques de l'UE reflètent la diversité territoriale, l'aménagement du territoire et les structures de gouvernance.
- **Une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre des politiques**, en tenant compte des disparités régionales et des besoins spécifiques à chaque secteur.
- **Des efforts de simplification** pour relever les défis auxquels sont confrontées les collectivités régionales et locales, et pas uniquement ceux des entreprises.

Le CCRE et ses membres s'engagent à saisir cette dynamique pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques et approfondir notre engagement auprès des décisionnaires politiques européens. En tant que partenaires essentiels, les collectivités régionales et locales permettent de combler le fossé entre ambition et réalité, en veillant à ce que les politiques soient réalisables, efficaces et adaptées aux besoins territoriaux.

La voie à suivre : les propositions du CCRE

Le CCRE a toujours défendu la gouvernance en partenariat, reconnaissant le rôle essentiel que chaque niveau de gouvernement joue dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. En donnant suite aux recommandations du CCRE, les collectivités régionales et locales visent à garantir que les politiques de l'UE ne se limitent pas à renforcer la compétitivité de l'Europe, un objectif clé du mandat actuel. Ces politiques doivent également être gérables, équitables et mises en œuvre efficacement sur le terrain, afin de favoriser des résultats positifs au niveau local. Pour l'avenir, le CCRE s'engage à collaborer avec les décideurs politiques afin que ces discussions continuent d'éclairer et d'influencer les travaux de la Commission au cours de son prochain mandat.

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

Principales recommandations et messages

1. Intégrer l'engagement en faveur des collectivités locales et régionales pour un impact cohérent des politiques de l'UE

- **Créer** un groupe consultatif permanent sur les collectivités locales et régionales au sein du Secrétariat général de la Commission européenne afin de fournir des orientations structurées à toutes les DG et de garantir que les perspectives des collectivités locales et régionales soient systématiquement intégrées dans l'élaboration des politiques de l'UE. Ce groupe consultatif devrait comprendre des représentants de divers gouvernements infranationaux de tous les États membres.
- **Etablir** un mécanisme de liaison avec les collectivités locales et régionales au sein du Parlement européen, sous l'égide de la commission REGI ou ECON, afin de faciliter une collaboration structurée entre les députés européens et les collectivités locales et régionales.
- **Mandater** les gouvernements infranationaux pour valider les recommandations en matière d'investissement et de réforme (par exemple, le semestre européen, le Conseil « Compétitivité » et la Facilité pour la Reprise et la Résilience) afin de garantir leur faisabilité et leur pertinence au niveau local.
- **Élargir** le soutien de l'UE aux initiatives menées par les collectivités régionales et locales à travers un financement dédié et une plateforme plus large que le Comité des régions.

2. Mettre en place un cadre de consultation structuré pour les collectivités locales et régionales dans le cadre des politiques de l'UE

- **Créer** une consultation semestrielle structurée avec les collectivités régionales et locales dans le cadre des dialogues de mise en œuvre et garantir la participation des collectivités régionales et locales aux évaluations de l'adéquation réglementaire et de la subsidiarité.
- **Élaborer** un cadre de consultation juridiquement contraignant inspiré des meilleures pratiques des États membres où les collectivités locales et régionales contribuent efficacement à la mise en œuvre des politiques.
- **Intégrer** les contributions des collectivités régionales et locales dans l'Enquête Annuelle sur la Croissance Durable et dans les rapports nationaux du semestre européen, en faisant de leur apport un élément obligatoire du processus.

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

3. Assurer que les évaluations d'impact sur le territoire et la gouvernance constituent un élément central de la législation de l'UE

- **Appliquer** de manière cohérente les évaluations d'impact territorial (EIT) dans l'élaboration des politiques de l'UE afin de remédier aux disparités régionales et aux difficultés de mise en œuvre.
- **Étendre** les EIT aux évaluations d'impact territorial et de gouvernance afin de déterminer le niveau de gouvernement approprié pour la mise en œuvre dans chaque État membre.
- **Élaborer** des méthodologies pour garantir que les politiques de l'UE reflètent la diversité territoriale, l'aménagement du territoire et les structures de gouvernance.
- **S'appuyer** sur les meilleures pratiques, telles que l'Agenda Urbain pour l'UE, afin de renforcer la prise en compte des considérations territoriales dans l'élaboration des politiques.
- **Améliorer** la collecte de données et les évaluations d'impact régionaux afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à tous les niveaux.

4. Renforcer la reconnaissance politique et le rôle des collectivités locales et régionales dans le processus décisionnel de l'UE

- **Reconnaître** les collectivités régionales et locales comme des partenaires à égalité dans les processus législatifs de l'UE, par exemple en les invitant à participer aux groupes d'experts pertinents de la Commission.
- **Mettre en place** des instances de consultation dédiées aux gouvernements infranationaux, afin de garantir que leurs contributions soient dûment prises en considération dans les révisions réglementaires.
- **Faciliter** aux collectivités locales et régionales de présenter des études de cas convaincantes démontrant comment leur implication améliore la mise en œuvre des politiques.
- **Collaborer** avec les collectivités régionales et locales afin d'améliorer les pratiques en matière d'amélioration de la réglementation et de renforcer l'engagement des citoyens au niveau local.

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025

Contact

Carol Thomas

Senior Adviser – Governance and Institutional Relations

Square de Meeûs, 1

Brussels, 1000

Tel. +32 2 500 05 36

carol.thomas@ccre-cemr.org

Améliorer la compétitivité par une meilleure réglementation

Donner aux collectivités locales et régionales les moyens de politiques et d'une mise en œuvre plus efficaces

Mai 2025



Europe
Locale et
Régionale

Council of European Municipalities and Regions
Conseil des Communes et Régions d'Europe

+ 32 2 511 74 77 \ info@ccre-cemr.org \ www.ccre-cemr.org

Scan the QR code and follow us on social media

